

## ACSALF, COLLOQUE MOBILITÉ (S)

**ATELIER: Mobilité et flux migratoires internationaux : le poids des politiques économiques et sécuritaires et leurs conséquences sur les droits humains et le changement social.**

**Chaire de recherche en immigration, ethnité et citoyenneté (CRIEC)**

**Université du Québec à Montréal**

**Ottawa**

**14-17 octobre 2014**

Responsables de l'atelier : Idil Atak et Micheline Labelle

Mots-clés: mythes de la mobilité, politiques migratoires, droits humains

Dans le domaine de l'immigration internationale, les théories interprétatives des facteurs «push et pull» ont subi de profonds changements. Le concept de mobilité s'est imposé dans diverses disciplines et tend à défendre la thèse de la fluidité, sans obstacles, de la circulation des biens et des personnes. La mobilité remettrait en question les États nations et les frontières géographiques, et devient pour les immigrants une stratégie individuelle et familiale, etc. A telle enseigne, qu'elle nous obligerait à repenser des notions comme la citoyenneté, la souveraineté de l'État, les frontières et l'appartenance.

Et pourtant, les États souhaitent bénéficier d'une immigration contribuant à leur croissance économique, mais craignent les migrations qui accroissent les populations pauvres de leur pays, déstabilisent leur équilibre culturel et multiplient les conflits internes. Une telle contradiction s'est traduite au cours des années par une multiplication des réglementations nationales et régionales régissant le flux migratoire. La conception des politiques migratoires est de plus en plus subordonnée aux politiques de l'emploi et aux politiques de sécurité. Cette dernière a gagné en puissance. Les États ont mis en place des mesures préventives et répressives au nom de la protection de l'intégrité des frontières et du système d'immigration et d'asile. Les législations nationales relatives à l'asile et au séjour des étrangers sont devenues de plus en plus restrictives. La politique des visas, le contrôle accru des frontières, les sanctions contre les transporteurs, la détention et le renvoi forcé sont autant de mesures prises tant en Europe qu'en Amérique du Nord. Face à ces mesures restrictives, les étrangers, notamment les demandeurs d'asile et les migrants irréguliers, éprouvent des difficultés majeures pour accéder à la justice et à la protection effective de leurs droits fondamentaux. Par ailleurs, les États poursuivent des politiques de plus en plus sélectives visant à maximiser les avantages économiques de l'immigration. Le nombre de travailleurs migrants temporaires et détachés (pour reprendre la catégorisation de l'Union européenne) augmente considérablement dans les pays industrialisés. Peu qualifiés, les travailleurs migrants à bas salaires représentent une

force de travail flexible avec peu de droits. Ils se trouvent légalement, économiquement et socialement marginalisés. Ces politiques s'avèrent contreproductives. Elles augmentent la migration irrégulière et créent un environnement propice au trafic de migrants et à la traite d'êtres humains. Le débat houleux sur la migration contribue au racisme et aux sentiments xénophobes dans de nombreux pays.

Dans ce contexte, diverses questions se posent dans le champ de l'immigration internationale. Les théories de la mobilité s'appuyant sur la notion de circulation peuvent-elles vraiment être rendre compte des nouveaux flux migratoires internationaux ? La mobilité est-elle une stratégie libre, individuelle et collective, reposant sur des réseaux transnationaux susceptibles de «faire face aux enjeux du monde actuel»? La vision selon laquelle les migrants développent une conscience globale et une sociabilité cosmopolite est-elle juste? Comment tenir compte des facteurs de classe, de genre et d'origine dans ces débats? Quelles stratégies permettent de réconcilier les préoccupations sécuritaires des États avec les droits et libertés de chacun, dans une conception élargie de la citoyenneté? Quels sont les impacts des nouvelles migrations sur les modes d'incorporation économique, politique et culturelle selon les contextes nationaux et sur les champs de recherche eux-mêmes?

**Présidence de l'atelier :** Rachad Antonius, professeur, Département de sociologie, et membre régulier, Centre de recherche en immigration, ethnicité et citoyenneté

### **Communications :**

**Micheline Labelle**, Ph. D., professeure associée

Membre associée, Centre de recherche en immigration, ethnicité et citoyenneté

Département de sociologie

Université du Québec à Montréal

C.P. 8888, succursale Centre ville, Montréal H3P1L6

[Labelle.m@uqam.ca](mailto:Labelle.m@uqam.ca)

### **Titre : La notion de mobilité propose-t-elle une explication adéquate des flux et du rôle de l'immigration internationale?**

Dans l'opinion publique, la mondialisation a ouvert grand les vannes de l'immigration internationale, les migrants circulant désormais aussi facilement que les capitaux et les marchandises. En phase avec cette représentation relevant du sens commun, le champ d'études de la migration internationale tend à subir l'influence d'une pensée empruntant aux *cultural* et aux *postcolonial* studies qui ont mis l'accent sur les notions de déplacements transfrontaliers, de fluidité, d'hybridité, d'identité rhizome, autrement dit de production et de circulation émancipée des personnes, des réseaux et des idées. Le «concept» de «mobilité» en témoigne. Il repose sur les présupposés selon lesquels les populations se déplacent de plus en plus librement à travers les frontières pour vendre et négocier leurs «capital social» (éducation, formation professionnelle, expérience de travail), là où les avantages économiques et sociaux sont les plus grands. Les migrants développeraient ainsi une déconstruction identitaire en règle, voire une conscience globale, une sociabilité ou sensibilité cosmopolite. Critiques de cette vision, certains

spécialistes y détectent une version moderne de la théorie libérale classique de l'équilibre entre les facteurs *push* et *pull* explicatifs de l'immigration internationale, une vision qui correspond à l'idéologie du néolibéralisme et de la globalisation qui ne tient pas compte des facteurs historico-structurels à l'œuvre dans les pays d'émigration et d'immigration. D'autres interrogent de façon critique le rôle des réseaux transnationaux des migrants dans la constitution des niches ethniques d'emploi qui échappent à la logique de la libre circulation ou raffinent la question de la production des identités en situation d'immigration. Nous comptons examiner les débats qui entourent ces thèses contradictoires.

**Jacques Barou, Ph.D.**

Directeur de recherche  
UMR PACTE / CNRS  
Institut d'Etudes Politiques de Grenoble  
BP 48  
38040 Grenoble cedex 9  
France  
[jacques.barou@sciencespo-grenoble.fr](mailto:jacques.barou@sciencespo-grenoble.fr)

**Dietmar Loch, Ph.D.**

Maître de conférences  
Département de Sociologie, UFR SHS  
Université de Grenoble II  
BP 47  
38040 Grenoble cedex 9  
France  
[dietmar.loch@upmf-grenoble.fr](mailto:dietmar.loch@upmf-grenoble.fr)

**Titre : Les errants de l'Europe**

L'intérêt des sciences sociales pour les mobilités migratoires se traduit surtout par une exaltation de ce phénomène qui représente une forme d'adaptation à la globalisation économique et s'associe souvent à une mobilité sociale ascendante. La multiplication des expériences de travail dans des contextes nationaux différents optimise les gains aussi bien en matière d'argent que de compétence. Il existe pourtant une face sombre de la mobilité qui se traduit par un phénomène d'errance qui est l'aboutissement des stratégies de survie imposées aux populations les plus fragiles. L'Union européenne a construit au fil du temps un espace de libre circulation qui bénéficie en théorie à tous les ressortissants des pays membres et aux immigrés extra-européens en situation régulière. Mais en même temps, les Etats nationaux ont conservé voire renforcé les moyens de sélectionner les migrants internes à l'espace européen en limitant les possibilités d'installation par la restriction du marché de l'emploi, la non-reconnaissance des qualifications, l'exclusion de l'aide sociale pour les non-résidents. De ce fait, pour certaines catégories de migrants telles les déboutés du droit d'asile, les migrants récents venus des pays du Maghreb après le printemps arabe, les migrants réguliers peu qualifiés ou en quête d'emploi, en particulier ceux qui résident dans les pays d'Europe du sud plus touchés par le chômage ainsi que les minorités d'Europe orientale traditionnellement discriminées comme les Roms, la mobilité se transforme en errance et aboutit souvent à une régression sociale.

**Idil Atak, Ph. D., professeure adjointe**

Département de criminologie  
Ryerson University  
350 Victoria street  
Toronto Ontario  
M5B 2K3  
[Idil.atak@ryerson.ca](mailto:Idil.atak@ryerson.ca)

**Titre : Les politiques sécuritaires déployées aux frontières européennes et nord-américaines : Quels défis pour les droits humains?**

La lutte contre la migration irrégulière occupe une place privilégiée au sein des politiques de migration et d'asile. La présence des étrangers en situation irrégulière est considérée comme un défi à la souveraineté territoriale, au système de l'État providence et à la composition culturelle de la nation. Plusieurs mesures répressives sont déployées par les États pour limiter le nombre de migrants irréguliers sur leur sol. Le renforcement des contrôles aux frontières figure parmi ces mesures. Depuis les années 1990, la mise en place des conditions de libre circulation en Europe est accompagnée d'une surveillance accrue, voire de la militarisation, des frontières extérieures de l'Union européenne. Une tendance similaire est observée en Amérique du Nord notamment après le 11 septembre 2001 et plus récemment avec la conclusion en 2011 du Plan d'action *Sécurité du périmètre et compétitivité économique* entre le Canada et les États-Unis. Cette présentation adopte une approche comparative pour explorer les politiques récentes de contrôles aux frontières en Europe et en Amérique du Nord. L'objectif est d'examiner la compatibilité de ces politiques avec les droits fondamentaux des migrants irréguliers et des demandeurs d'asile. Une attention particulière est portée sur leur impact à l'accès à la protection internationale des demandeurs d'asile. Afin d'analyser ces questions, la présentation se basera notamment sur des décisions pertinentes récemment rendues par des instances judiciaires et quasi-judiciaires nationaux et internationaux -telles que la Cour européenne des droits de l'homme, la Cour de Justice de l'Union européenne, le Comité des droits de l'homme de l'ONU-.

Sid Ahmed Soussi, Ph.D., professeur, Département de Sociologie et directeur, Centre de recherche en immigration, ethnicité et citoyenneté  
Université du Québec à Montréal  
C.P. 8888, succursale Centre ville, Montréal H3P1L6  
[soussi.sid@uqam.ca](mailto:soussi.sid@uqam.ca)

**Titre : Les flux migratoires du travail : quand mobilité et informalité se conjuguent pour émanciper le travail de ses normes de régulation locales et internationales**

L'évolution qualitative et quantitative contemporaine des flux du travail migrant temporaire (FTMT) a contribué à une transformation progressive, mais profonde du phénomène migratoire, tant dans ses manifestations internationales que dans ses réalités locales et les discours institutionnels. Le phénomène migratoire a laissé place à celui de la mobilité temporaire, renforcé ce faisant par la financiarisation de l'économie et l'externalisation toujours plus importante des activités des entreprises. Dès le milieu des années 1990, les organisations internationales comptabilisent plus de travailleurs migrants temporaires que d'immigrants permanents (OIT 1997). Cet infléchissement des flux migratoires trouve un écho favorable dans le développement concomitant des grands traités économiques internationaux de libre-échange. Les conséquences immédiates en sont l'augmentation de la pression migratoire sur les pays du Sud, tant au niveau interne -instauration de zone franche, etc.- qu'externe, par la signature d'accords multiformes encadrant les transferts temporaires de main-d'œuvre. S'agit-il d'un infléchissement ou d'un véritable changement de paradigme se traduisant par une transition du phénomène

de la migration permanente vers celui d'une migration temporaire, mais cyclique : une réalité qui semble relever davantage du phénomène de la mobilité de la main-d'œuvre que de celui des « migrations humaines historiques et naturelles » comme le soutient le discours dominant des entreprises et de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) notamment.

Au Canada, cette transition s'est accentuée ces dernières années avec la réorientation des politiques publiques en matière d'emploi et d'immigration, notamment par la mise en place et l'expansion de programmes de travailleurs étrangers temporaires. Elle soulève plusieurs interrogations. Qu'en est-il des impacts sociaux et économiques locaux de ces programmes? Quelles en sont les conséquences en matière de régulation du travail et de l'emploi? Plus globalement, dans quelle mesure ces programmes, conçus pour gérer localement les FTMT, mais qui s'inscrivent dans une dynamique transnationale, redéfinissent-ils certaines figures de la division internationale du travail?

Sur le plan théorique, la thèse de la mobilité se distingue par une certaine capacité explicative des FTMT : la mobilité y est perçue comme un processus de migration temporaire, circulaire, fluide, en constante reproduction et caractérisé par sa haute flexibilité pour les entreprises. Un processus qui s'est progressivement imposé à la fois comme une fonction nouvelle et un objectif incontournable des politiques d'immigration. Cette thèse montre cependant des limites certaines quand il s'agit d'expliquer les conditions dans lesquelles se déploient les réalités sociales et économiques du travail migrant temporaire dont la première caractéristique est d'abord l'informalité qui les baigne et qui les émancipe des normes à la fois nationales et internationales de régulation du travail : un constat qui conduit à repenser l'informalité comme piste de déconstruction théorique et de saisie conceptuelle de ce phénomène en tant que figure nouvelle de la division internationale du travail et aux lourdes retombées locales.

**Pour plus d'informations, prière de contacter:**

idil.atak@ryerson.ca

criec@uqam.ca